Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS
53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 19 Đamá Nínaʊ | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Print ISSN: 2617-4766
E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínaʊ

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

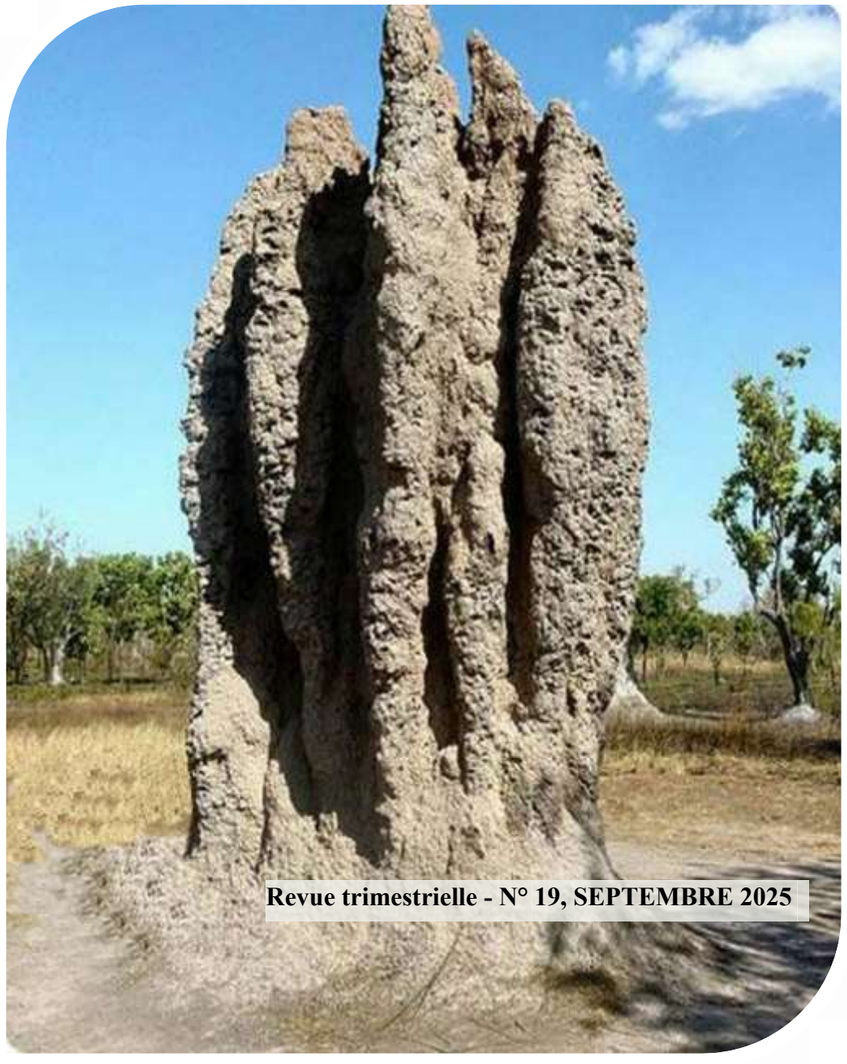

Revue trimestrielle - N° 19, SEPTEMBRE 2025

Scientific Journal Impact Factor

CERTIFICATE OF INDEXING (SJIF 2025)

This certificate is awarded to

Dama Ninao
(ISSN: 2617-4774 (E) / 2617-4766 (P))

The Journal has been positively evaluated in the SJIF Journals Master List evaluation process
SJIF 2025 = 6.907

SJIF (A division of InnoSpace)

SJIFactor Project Manager
International Advisory Services
INNOSPACE INTERNATIONAL

SJIFactor Project

SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor
E-mail : evaluation@sjifactor.com
Website : http://sjifactor.com/

SJIF 2025 = 6.907 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2025 = 6.907]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue … Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM
Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

SILUE Lèfara (Maître de Conférences), Université Félix Houphouët Boigny

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur PERE-KEZIMA, Université de Lomé.

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Docteur Wonouvo GNAGNON (Assistant), Docteur DOUHADJI Kossi, Université de Lomé.

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : https://revuedamaninao.net/

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;

- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**

- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés** (**Key words**)

- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.

- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion :** elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations…

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le payement des frais d'insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l'article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n'offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l'amélioration dudit article, renvoyer l'auteur de l'article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n'est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d'internet, si le même article n'est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **LECTURE POÉTICO-MUSICALE DU POÈME « L'ÂME DES VENTS » EXTRAIT DE *GUEULE- TEMPÊTE* DE BOTTEY ZADI ZAOUROU -------- 10**

   AKADJÉ Aby Emmanuel, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan

2. **LINGUISTISCHE ANALYSE DER ÄHNLICHKEITEN ZWISCHEN DEN DISKURSSTRATEGIEN VON WERBESLOGANS UND SPRICHWÖRTERN ---------- 28**

   BONGBA Eppié Augustine Michaella, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

   ENIGNI Egni Stéphane Dieudonné, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

3. **GOUVERNANCE LOCALE ET RESURGENCE IDENTITAIRE DANS LES RAPPORTS IMMIGRES-IMMIGRES A L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE : CAS DE LA COMMUNE DE BANGOLO---------- 41**

   ZORO-TRA Bi Tozan, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

   DALLY Jean-François, Institut National des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)

   BODJEAN Magloire Jumeau, Université Félix Houphouet Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

4. **LE CONTE BAOULÉ EN PAYS WALÈBO, UN FACTEUR DE RÉGULATION SOCIALE---------- 57**

   MAMADOU Dely, Université Alassane Ouattara Bouaké, (Côte d'Ivoire)

5. **FORMES ET ENJEUX DE LA REPRÉSENTATION DU BAR DANS *LE DOCKER NOIR* D'OUSMANE SEMBEÈNE ---------- 81**

   ATAKPA-CADASSOU Détangni, Université de Lomé, (Togo)

   SATRA Baguissoga, Université de Kara, (Togo)

6. **LES PROCÉDÉS DE SUBSTITUTION DANS UN TEXTE---------- 97**

   DJESSAN Bi Win, École Normale Supérieure d'Abidjan, (Côte d'Ivoire)

7. **THE RHETORIC OF DEHUMANISATION AND MORAL IMPLICATIONS IN CHARLES DICKENS' *A TALE OF TWO CITIES* ----------115**

   FOLI Yawotsè Gagnaglo, Université de Lomé, Togo

WALLA Paméssou, Université de Lomé, Togo

8. L'ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT FACE A L'EVASION FISCALE DANS LES COLONIES FRANÇAISES DE 1900 A LA VEILLE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE ----------130

SILUE Gnieneferetien N., Université Polytechnique de San Pedro (Côte d'Ivoire)

9. PAYSAGES EN CRISE. APPROCHE ECOCRITIQUE DES DYNAMIQUES IDENTITAIRES ET ECOLOGIQUES DANS *LE MONDE S'EFFONDRE* DE CHINUA ACHEBÉ ----------145

NIKIEMA Hamidou Kader Aristide, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

10. DE L'ÉCLATEMENT DES GENRES DANS LE POÈME EN PROSE OU LE RECUL DES BARRIÈRES CLASSIQUES ----------157

KANGA Hervé N'guessan, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

KONE Isaac Diloman, Université Félix Houphouët Boigny, (Côte d'Ivoire)

BAIKORO Soiliho,Université Alassane Ouattara, Bouaké, (Côte d'Ivoire)

11. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DES MEDIAS EN LIGNE EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE : ENTRE DISPARITES JURIDIQUES, PRECARITE ET STRATEGIES DE RESILIENCE ----------175

PARE Cyriaque, Institut national des sciences des sociétés / Centre national de la recherche scientifique et technologique (Burkina Faso)

12. RELATIVE APPROPRIATION DU CODE FISCAL ET INCIVISME FISCAL A COTONOU : ANALYSE DES RESSORTS SOCIAUX DE LA FAIBLE REDEVABILITE LOCALE ----------198

HOUNSA Hilaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

ABDOU Mohamed, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

SENON Sèmèvo A.A., Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

13. CHANTS DE FEMMES DIOULA DU MARCHE DE BOUAKE : ENTRE RESILIENCE ET BESOIN DE CONSERVATISME CULTUREL----------217

DEGBEH Issan, Université Alassane Ouattara, Bouaké, (Côte d'Ivoire)

14. CONTRIBUTION A LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE A TOMBOUGOU DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE-D'IVOIRE, REGION DE LA BAGOUE----------230

KOFFI Kouakou Sylvain, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

15. SÉMIOLECTURE DES COUPEURS DE ROUTE DANS *LES ZARAGUINAS OU LA CRIMINALITÉ ITINÉRANTE* DE DELI SAINZOUMI Nestor --------248

MOURSAL Makaye, Université de N'Djaména (Tchad)
ASGUET MAH Félix, Université de N'Djaména (Tchad)
MADJINDAYE Yambaïdjé, Université de N'Djaména (Tchad)

16. IMPACT D'UN DISPOSITIF DE FORMATION SUR L'INTÉGRATION DES ODD DANS L'ENSEIGNEMENT : ANALYSE DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES D'ENSEIGNANTS AU GABON----------265

ESSONO EBANG Mireille, École Normale Supérieure (Gabon)

17. USAGE DES LANGUES IVOIRIENNES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES : OBJET ET MOYEN DE COMMUNICATION ----------280

MORIFIÉ Tano Kouakou Frédéric, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

KOUADIO N'da Amenan Nina Lorelle, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

KOUAMÉ Ahou Pascaline, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

18. BIOLOGIE ET GÉOLOGIE EN CLASSE DE 4ÈME : ÉTUDE COMPARATIVE DE LA COMPRÉHENSION DES ENSEIGNEMENTS DANS TROIS ÉTABLISSEMENTS DE BONGOR (TCHAD)----------300

NDIGMBAYEL Réoular Urbain, École Normale Supérieure de Bongor (Tchad)

LACHIACBE Zamassing, École Normale Supérieure de Bongor (Tchad)

19. THE TEACHING OF LEXICAL ITEMS TO EFL LEARNERS: A CASE OF FORM I STUDENTS IN LYCÉE PASCAL YOADOUMNADJI OF DOBA AND LYCÉE BERNARD DIKWA GARANDI OF DOBA 1 ----------314

NGAIDANDI Ndikoua, Ph-D, University of Doba (Chad)

TABE Camilla Arundie, Ph-D, University of Maroua (Cameroon)

20. MACHIAVELLIAN TACTICS OF ABUSERS IN FAR AWAY BY CARYL CHURCHILL----------337

Dr. DRAMANE Ouattara, University Felix Houphouet-Boigny of Cocody (Côte d'Ivoire)

21. *LA DOULEUR DU GEANT* DE DIEKOYE OYEYINKA, UNE CHRONIQUE POLITIQUE DU NIGERIA ----------359

SERELE-ZOUA Yagba Pierre, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

22. INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE EN CÔTE D'IVOIRE : QUELLE CONTRIBUTION DU THÉÂTRE À LA RESOLUTION DU CHÔMAGE DES JEUNES ?----------376

MABA Tagbo Victor, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (Côte d'Ivoire)

23. LA SIGNIFIANCE DE LA REPRÉSENTATION DE L'UNIVERS DICTATORIAL DANS *LES QUATRAINS DU DÉGOUT* DE BOTTEY ZADI ZAOUROU ----------398

KONAN Kouakou Gildas, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

24. LE NOUCHI BRODÉ, UNE PRATIQUE LINGUISTIQUE NOVATRICE DANS LES RÉSEAUX ESTUDIANTINS DE CÔTE D'IVOIRE ----------416

N'GATTA Koukoua Etienne, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAME Ahou Pascaline, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)

25. TRANSITION ÉCOMOBILITÉ FACE AUX ENJEUX DE LA DURABILITÉ À BOUAKÉ (CENTRE, CÔTE D'IVOIRE) : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES----------435

KOUASSI Kobenan Christian Venance, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)

SANGARE Nouhoun, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)

26. REPRESENTATIONS SOCIALES DU BREUVAGE ALCOOLISE ET DE LA FEMME ALCOOLIQUE EN CONTEXTE RURAL AKAN AU SUD-EST DE LA COTE D'IVOIRE ----------455

ABOUTOU Akpassou Isabelle, Université Pelefero Gon Coulibaly/Korhogo (Côte d'Ivoire)

27. LA REPRÉSENTATION DU VOILE COMME SYMBOLE D'IDENTITÉ DANS *SOUS MON VOILE* DE FATIMATA DIALLO----------478

TOURÉ Bintou, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

28. REALISMO EXISTENCIAL Y DIDACTISMO EN LA OBRA *PEPITA JIMÉNEZ* DE JUAN VALERA ----------496

MEDENOU Cossi Basile, Universidad de Abomey-Calavi (Bénin)

29. ETUDE DE L'UTILISATION DES FILMS DOCUMENTAIRES POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ET LEUR ROLE DANS LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL EN REPUBLIQUE DU BENIN ----------515

DOGNON Elavagnon Dorothée, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

30. LE CHEMIN DE FER CONGO-OCEAN (CFCO) : DE LA CONSTRUCTION A L'URBANISATION DU SUD-CONGO (1921-1997) ----------536

MAMPASSI Arnaud Samaura, Université Marien Ngouabo (Congo)

MIEMBAON Georges, Université Marien Ngouabi (Congo)

31. LA SUBVERSION DES FORMES ET L'ÉTIQUE DANS LE CONTE-ROMAN: L 'ESPIONNE DES ANCÊTRES DE WEREWERE LIKING -----556

GUIDENG KERTEMAR Aubin, Université de Doba (Tchad)

MODE Israël, Université de Doba (Tchad)

32. IMPACT DE L'ASSAINISSEMENT DU CADRE DE VIE SUR LE RISQUE DE TRANSMISSION DU PALUDISME A DOMICILE DANS LA VILLE DE TIASSALÉ----------579

DELY Iba Dieudonne, Université Péléforo Gbon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
KARIDIOULA Logbon, Université Péléforo Gbon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
DOUMBIA Madina, Université Péléforo Gbon Coulibaly (Côte d'Ivoire)
SILUE Kigbafori Dieudonne, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
COULIBALY Tenena Jean, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KONE Brama, Université Péléforo Gbon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

33. LES CARACTERISTIQUES DE L'EPOPEE DANS LA POESIE FRANÇAISE DU XIXE SIECLE : ETUDE DE QUELQUES POEMES DE BAUDELAIRE ET LECONTE DE LISLE ----------596

NASSOKO Lassana, École Normale Supérieure de Bamako(Mali)

34. LE SENDEM OU SANTEM, UN RITE INITIATIQUE EN PAYS NAWDA (NORD TOGO) A LA CROISEE DES CHEMINS (XVIIIE-XXIE SIECLE) -611

LONGA Banabia, Université de Lomé (Togo)

35. HIERARCHIQUE DIVINE ET PRATIQUES RITUELLES DANS LE PANTHEON *CIRAAMBA* ----------628

Dr SOULAMA Mandjin Adama, Université Joseph-KI ZERBO (Burkina Faso)

36. REVISITING CONCEPTS OF TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING FOR PROFESSIONAL INTEGRATION IN BRITISH AND BENINESE CULTURAL AND EDUCATIONAL SYSTEMS ----------648

ABADAMÈ Marcellin, University of Abomey Calavi (Bénin)

37. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT D'ADZOPE, UNE VILLE A L'OMBRE D'ABIDJAN----------669

KOUASSI N'Guessan Gilbert, Université Félix Houphouët Boigny (Côte-d'Ivoire)

38. LOGIQUES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DANS UNE SOCIÉTÉ À VOCATION COOPÉRATIVE À SOUBRÉ (CÔTE D'IVOIRE)----------693

N'DA Roseline Gbocho, Université Alassane Ouattara (Côte-d'Ivoire)

39. DIVINING THE THREAD: *FÂ*, TEMPORAL FUGITIVITY, AND COUNTER-NARRATIVE IN KIESE LAYMON'S *LONG DIVISION (2013)* 708

ADJOVI Wilfried Espoir, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

AZON Sènakpon Fortuné, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

40. CONTRIBUTION DES RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS À LA REVITALISATION DES CHAÎNES DE VALEUR AGROALIMENTAIRES LOCALES AU SUD DU TCHAD----------726

KELGUE Salomon, Université de Moundou (Tchad)

ADAMOU Yerima, Université de Moundou (Tchad)

RAMADJI BEGOTO Julien, Université de Moundou (Tchad)

41. BEYOND THE UNIFORM: STRUCTURAL FORCES DRIVING POLICE BRUTALITY IN THE U.S. ----------745

KABORE Wenoanga, Université Joseph KI-Zerbo (Burkina Faso)
BEGEDOU Komi, Université de Lomé (Togo)
YODA Lalbila Aristide, Université Joseph KI-Zerbo (Burkina Faso)

42. LES PRISE DE PAROLE DES ACTEURS EXTÉRIEURS DANS LES REPORTAGES DES CHAÎNES DE TÉLÉVISION AU CONGO (BRAZAVILLE, REPUBLIQUE DU CONGO) ----------765
NDEKE Jonas Charles, Université Marien Ngouabi (Congo)

Revue Dama Ninao Print-ISSN 2617-4766 E-ISSN 2617-4774

E-mail : revuedamaninao@gmail.com; infos@revuedamaninao.net

Revue Dama Ninao

RELATIVE APPROPRIATION DU CODE FISCAL ET INCIVISME FISCAL A COTONOU : ANALYSE DES RESSORTS SOCIAUX DE LA FAIBLE REDEVABILITE LOCALE

HOUNSA Hilaire
hilairelegrand2014@gmail.com

ABDOU Mohamed
abdoubio@yahoo.fr

SENON Sèmèvo A.A.
senonvi@gmail.com
Université d'Abomey-Calavi

Résumé : A Cotonou, la redevabilité fiscale locale est exacerbée par une relative appropriation des règles fiscales par les contribuables. On en déduit l'hypothèse selon laquelle la relative appropriation du code fiscal chez les contribuables est un facteur de réticence à la fiscalité locale à Cotonou. Ainsi, la présente recherche a pour objectif d'apprécier le niveau d'appropriation du code fiscal chez les contribuables. Pour y parvenir, elle a combiné la méthode d'analyse qualitative et quantitative. Il en ressort l'existence de facteurs sociaux qui façonnent l'appropriation du cadre légal et réglementaire en alimentant la réticence à la redevabilité locale. Une intervention sociale et éducative est nécessaire pour changer ces ressorts et renforcer la conformité fiscale à Cotonou.

Mots clés : faible appropriation, code fiscal, redevabilité, incivisme fiscal, réticence fiscale, Cotonou

Abstract: In Cotonou, local tax accountability is exacerbated by taxpayers' relative appropriation of tax rules. This hypothesis is derived that taxpayers' relative appropriation of the tax code is a factor in taxpayers' reluctance to implement local taxation in Cotonou. Thus, this research aims to assess the level of taxpayer appropriation of the tax code. To achieve this, it combined qualitative and quantitative analysis methods. It reveals the existence of social factors that shape the appropriation of the legal and regulatory framework and fuel reluctance to implement local accountability. A social and educational intervention is so important to change these drivers and strengthen tax compliance in Cotonou.

Keywords: low appropriation, tax code, accountability, tax incivility, tax reluctance, Cotonou

Introduction

La gouvernance fiscale constitue un pilier essentiel du développement local, en permettant aux collectivités territoriales de mobiliser des ressources propres pour financer leurs propres projets et améliorer la qualité des services publics. Cependant, dans de nombreux contextes, dont celui du Bénin, la redevabilité fiscale locale demeure fragile, exacerbée par une méfiance accrue des citoyens et une faible appropriation des règles fiscales par les acteurs locaux et les contribuables.

En effet, le Code Général des Impôts du Bénin a été entièrement refondu et modernisé en 2021 par la Direction Générale des Impôts avec l'assistance de ses partenaires. Le nouveau code a été adopté par la loi n°2021-15 du 23 décembre 2021, entrée en vigueur le 1er janvier 2022. La présente édition est complétée des principaux textes d'application du code ainsi que des textes fiscaux non codifiés : conventions internationales ratifiées par le Bénin, fiscalité des investissements, fiscalité minière et pétrolière. Ainsi, le code actualisé clarifie la présentation des impôts et taxes. L'objectif recherché par l'administration fiscale est de faciliter la lecture du Code et de sa compréhension afin d'en garantir sa bonne application, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales tout en garantissant les droits des contribuables en termes de procédures fiscales. Dans une certaine mesure, l'objectif poursuivi par l'administration fiscale n'est pas encore atteint. En ce sens, l'enquête exploratoire réalisée à Cotonou révèle des constats contradictoires. Au nombre de ceux-ci, on note une absence d'informations claires sur les obligations fiscales, ainsi qu'une difficulté à comprendre les modalités de déclaration et d'imposition fiscales chez les contribuables. A tout ceci, il faut ajouter une compréhension erronée des textes en la matière. Dans un tel contexte, l'appréhension des textes par les contribuables repose uniquement sur l'intelligibilité que leur accordent quelques cadres de l'administration fiscale. Les erreurs dans le calcul des impôts, des omissions de déclaration, des paiements tardifs, des pratiques d'optimisation fiscale jugées à tort, et assimilées à l'incivisme par certains cadres de l'administration fiscale, l'évitement fiscal, etc. constituent l'essentiel des facteurs qui concourent à la

réticence de la redevabilité fiscale locale à Cotonou. On en déduit l'hypothèse selon laquelle la relative appropriation du code fiscal chez les contribuables est un facteur de réticence à la redevabilité fiscale locale à Cotonou. Ainsi, la présente recherche a pour objectif d'analyser le niveau d'appropriation du cadre légal et de réglementation de la fiscalité locale chez les contribuables de la commune de Cotonou. La littérature sociologique émanant de cette problématique est riche et variée. Un bref et précis détour dans cette littérature permet de mettre en relief la contribution scientifique de ce travail de recherche.

A ce titre, Emile Durkheim (2000) fait déjà remarquer que la compréhension et l'adhésion aux règles sociales, y compris fiscales, reposent sur une connaissance claire et partagée du cadre juridique Lorsque cette connaissance fait défaut, la légitimité de l'obligation fiscale est compromise et le contribuable peut percevoir l'impôt comme une injustice ou une contrainte arbitraire. Dans la même veine, Pierre Bourdieu (2010) ne souligne que la culturalisation des pratiques sociales, dont la fiscalité dépend en partie de la maîtrise des codes et du langage juridique. Si le contribuable se sent exclu ou incapable de comprendre le langage complexe des textes fiscaux, il aura tendance à privilégier le silence ou la résistance, plutôt que de s'y conformer volontairement. C'est dire que la compréhension des règles fiscales est essentielle pour assurer une conformité volontaire. Lorsqu'un contribuable ignore la législation en vigueur, il peut percevoir l'impôt comme une contrainte arbitraire ou injuste, ce qui réduit sa motivation à payer (Stephan Collignon, 2023, p.78). Il faut souligner, avec Pierre Rosanvallon (2007, p. 269), que la légitimité de l'impôt repose en partie sur la transparence et la connaissance des règles qui le régissent. En l'absence d'informations claires et accessibles, les contribuables développent un sentiment d'insécurité juridique, alimentant ainsi leur réticence à régler leurs obligations fiscales. En s'inscrivant, par ailleurs, dans la théorie de la psychologie fiscale, la conformité fiscale dépend en grande partie de la compréhension des obligations fiscales par les contribuables (Eric Kirchler, 2007, p.189), Si les citoyens ne connaissent pas les lois et régulations fiscales locales, ils peuvent adopter des

comportements d'incivisme fiscal par ignorance plutôt que par intention délibérée. De même, une étude menée par Koffi Orou (2018), informent que nombreux sont les contribuables qui ignorent leurs droits, notamment en ce qui concerne la procédure d'évaluation et de recouvrement, ce qui accroît la méfiance et la réticence à payer.

Au terme de cette revue de littérature, il est à remarquer que l'appropriation du système fiscal par les contribuables dépasse la simple compréhension technique des lois ; elle renvoie à leur processus d'intégration, d'acceptation et d'engagement envers ces règles dans leur quotidien. C'est ce que ce travail de recherche s'attèle à développer. Dans cette perspective, la relative appropriation évoque alors le degré d'appropriation que les acteurs sociaux ont su ou voulu donner à ce cadre légal et de réglementation, en fonction de leur perception, de leurs pratiques et des enjeux socio-économiques locaux. L'analyse de cette dynamique permet de mieux saisir les obstacles à la redevabilité, notamment la méfiance, le manque d'information, ou encore la faible participation citoyenne dans la redevabilité fiscale. Ce travail vise ainsi à explorer les enjeux et les déterminants de la réticence à la redevabilité fiscale locale à Cotonou, en articulant notamment cette faible redevabilité fiscale à la notion de relative appropriation du cadre fiscal par les acteurs concernés, source d'incivisme fiscal.

Pour ce faire, il suit un plan dans sa présentation. Premièrement, il y est défini l'itinéraire méthodologique de la recherche. S'en suit la restitution des résultats et de leur analyse. Enfin une rubrique est consacrée à la discussion des résultats.

1. Outils et méthodes

La méthodologie adoptée est de nature mixte : à la fois qualitative et quantitative. Elle s'est déroulée en quatre grandes phases : l'enquête exploratoire, la revue documentaire, l'enquête de terrain et l'analyse des données. Toute recherche scientifique s'alimentant toujours des écrits existants, les recensions d'écrits ont permis de faire une analyse critique des productions scientifiques et littéraires existantes en rapport avec la réticence à la redevabilité fiscale. Quant aux entretiens individuels approfondis, ils ont permis de prendre connaissance du niveau de

connaissance du code fiscal, des obligations fiscales, demande d'assistance et d'accès à l'information et la gestion des contestations et contentieux, les pratiques de contournement des textes en vigueur, ainsi que des différentes stratégies d'appropriation sociale qu'ils développent.

Des entrevues individuelles ont été réalisées avec 52 contribuables, seuil au-delà duquel les informations recueillies devenaient redondantes, et ce, à base de la technique d'échantillonnage de choix raisonnés. L'administration du questionnaire a porté sur 10 agents de la fiscalité (agents d'impôts et fiscalistes). Le hasard simple a facilité l'échantillonnage. La recherche est réalisée dans les Centres des Impôts des Petites Entreprises de la ville de Cotonoun à savoir CIPE 1 - Akpakpa Cotonou ; CIPE 2 –Champs de foire Cotonou, CIPE 3- St Michel Cotonou,CIPE 4 – Agla dont les repères géographiques sont précisés sur la figure.01 Le téléphone portable a servi d'outil d'enregistrement des informations. Celles-ci sont transcrites en langue française puis a subit une analyse thématique de contenu. L'analyse corrélationnelle des données empiriques est faite avec le logiciel Atlas.Ti.

En s'inscrivant dans la socio-anthropologie du développement, avec un cadre théorique de référence axé sur la sociologie de la fiscalité, les théories conséquentes ont été invitées aux fins d'analyser les données empiriques. Il est noté la théorie de la confiance institutionnelle (Bo Rothstein, 2011) qui montre que la méconnaissance et l'incivisme fiscal peuvent miner la confiance dans les institutions locales. Si les contribuables ne comprennent pas comment les impôts sont collectés et utilisés, ils peuvent douter de la légitimité et de l'efficacité du système fiscal. Autrement dit, un manque de communication claire sur les règles fiscales et l'utilisation des fonds publics peut alimenter la méfiance, exacerbant la réticence à la redevabilité fiscale. Quant à la théorie de la gouvernance multiniveaux (Hooghe Liesbet , Marks, Gary, 2020), elle souligne que les ambiguïtés dans les responsabilités fiscales entre différents niveaux de gouvernement peuvent accroître la confusion chez les contribuables. Si les règles fiscales locales ne sont pas clairement définies ou mal comprises, l'incivisme fiscal peut devenir une réponse à cette complexité. Ainsi, à

Cotonou, les interactions entre les autorités locales et nationales peuvent créer des chevauchements ou des lacunes dans la communication des obligations fiscales, contribuant à la méconnaissance et à l'incivisme.

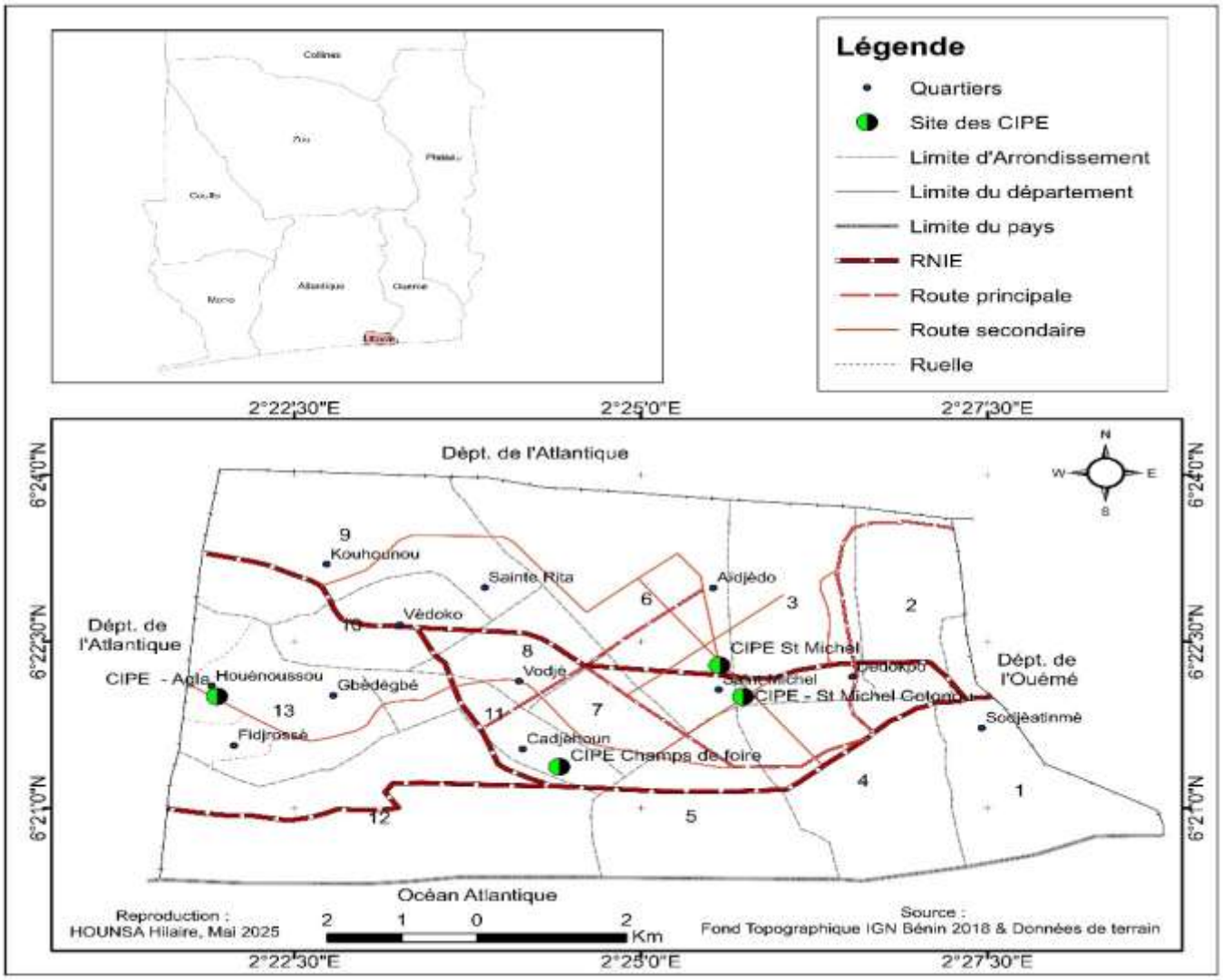

Figure 1 : Carte administrative de la commune de Cotonou avec situation géographique des CIPE

Source : Fond topographique IGN Bénin, données de terrain, juin 2025.

2. Résultats

En contexte d'incivisme fiscal, l'exploration du niveau d'appropriation du code fiscal nécessite une analyse des ressorts sociaux de la faible redevabilité fiscale locale.

2.1. Niveau de connaissance des obligations fiscales

2.1.2. Appréciations sur le taux de non-conformité fiscale

Les appréciations du taux de non-conformité mettent en relief le niveau d'appréhension des obligations fiscales par les contribuables. Il se révèle être un indicateur clé du respect des obligations fiscales. La figure suivante en informe davantage.

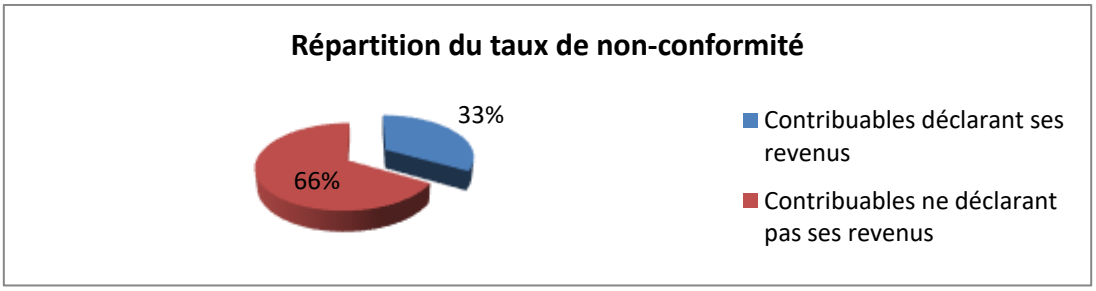

Figure .02 : Répartition du taux de non-conformité

Source : données de terrain, juin 2025

On y note un pourcentage élevé de contribuables ne déclarant pas ses revenus, sois 66% des contribuables interviewés. Dans le registre des impositions fiscales, ce pourcentage exprime les déclarations manquantes. Un pourcentage élevé de contribuables ne déclarant pas leurs revenus indique qu'ils ne comprennent pas l'importance de cette obligation. De même, cela signifie que ces contribuables ne sont pas informés de leurs obligations fiscales. Evoquant son cas, cet enquêté se livre à des interrogations :

> Vous voulez que je déclare mes revenus où ? et comment ? et auprès de qui ?
>
> (M.U.I, Contribuable, 39 ans)

Et à en croire cet agent d'impôt :

> Si de nombreux contribuables ne déclarent pas l'ensemble de leurs revenus, cela peut signifier qu'ils ne connaissent pas les obligations relatives à la déclaration complète ou qu'ils ignorent des sources de revenus imposables.
>
> (M.B.Z. Agent d'impôt, 51 ans)

Posséder des informations sur ses obligations fiscales ne saurait exclure la connaissance du code fiscal.

2.1.3. Niveau de connaissance du code fiscal

Le code fiscal est un ensemble de lois et de règlements qui régissent la fiscalité dans un pays (Collectif, 2025, p.268). Pour ce qui est du Bénin, celui-ci regroupe l'ensemble des textes fiscaux dans un document unique afin de faciliter la compréhension et l'application des lois fiscales. Il inclut des dispositions concernant la domiciliation fiscale des personnes et est régulièrement mis à jour, avec des versions pour 2024 et projetée pour 2025.

Ainsi, il définit les obligations fiscales des contribuables, les types d'impôts, les modalités de collecte et les sanctions en cas de non-conformité. Le Code Général des Impôts du Bénin a été entièrement refondu et modernisé en 2021 par la Direction Générale des Impôts avec l'assistance de ses partenaires. Le nouveau code a été adopté par la loi n°2021-15 du 23 décembre 2021, entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Si 96% des contribuables n'ont pas une connaissance réelle du code fiscal, cela pourrait également s'expliquer par le fait que 75% d'eux sont des artisans et des commerçants. De plus le niveau d'instruction de la majorité des personnes enquêtées est le primaire (77%), or le document du code fiscal est écrit en langue française et dans un langage fiscaliste et donc inaccessible à toutes les couches de la communauté. Le sondage pour évaluer le niveau de connaissance des contribuables sur les lois fiscales locales révèle des lacunes significatives dans la compréhension du cadre légal. La persistance des lacunes est révélatrice des zones spécifiques où la compréhension est insuffisante, surtout en contexte des modifications fiscales. Ce faible score sur la connaissance des ressources fiscales indique que les contribuables ne savent pas où chercher de l'aide ou de l'information. Les propos regroupés dans le présent encadré renseignent, par ailleurs, sur l'appréhension des contribuables faites du code fiscal.

Encadré 01 : Appréhension du code fiscal

Ça permet de bien tenir les fonds de l'État

Ce code nous permet d'avoir des éclaircissements bien fondés sur le calcul des acomptes des impôts, le fonctionnement des fonds de taxes que l'État prend.

Ce code nous permet d'avoir des éclaircissements sur le calcul, comment payer les taxes pour ne pas être frappé par la loi, de comprendre le fonctionnement de ces taxes dans le pays.

Ce code nous permet d'avoir une vision profonde sur les fonds de l'État.

Ce code permet d'avoir une vision panoramique sur les gestions de l'impôt

Ce code permet de veiller sur le travail.

C'est en cernant ce que je j'arrive à comprendre que l'impôt est nécessaire à verser dans la caisse de l'État

Le code permet d'avoir une profonde connaissance sur les calculs, le fonctionnement des reçues par l'État, comment calculer les différents types d'acomptes, comment faire pour payer facilement les taxes et autres connaissance sur les tarifs.

Source ; Propos recueillis sur le terrain, juin, 2025

Une augmentation des demandes d'assistance ou des questions posées aux services fiscaux peut témoigner d'une méconnaissance générale des règles fiscales.

2.2. Appréciations sur les demandes d'assistance ou d'informations

Les demandes d'assistance ou d'informations adressées aux services fiscaux constituent un indicateur important de la compréhension des règles fiscales par les contribuables. Une augmentation de ces demandes peut effectivement révéler des lacunes dans la connaissance des obligations fiscales. C'est ce que témoigne cet enquêté :

> Les contribuables ne cessent de nous envahir pour comprendre les avis d'imposition. Ils veulent également comprendre comment le montant à rembourser est obtenu.
>
> (M.O.Y., agent d'impôt, 39 ans)

Une hausse des demandes d'assistance évoquée par cet interviewé signale que les contribuables ont des difficultés à comprendre les lois fiscales en vigueur ou à

naviguer dans les procédures fiscales. Les sujets les plus souvent abordés mettre en lumière des domaines spécifiques où ces contribuables éprouvent des difficultés. Les données renseignent sur les déclarations de revenus, les réductions d'impôts, et les nouvelles réglementations.

De même, la faible connaissance des règles fiscales dont la conséquence directe est l'incivisme fiscal n'est pas seulement l'œuvre d'une catégorie exclusive de contribuables. Il existe ceux qui occupent des positions d'autorité ou bénéficient des parcelles d'influence au sein des appareils étatiques et municipaux et qui prennent activement part au processus d'incivisme fiscal. A propos, cet interviewé affirme :

> les capacités de mobilisation des ressources financières, aussi bien pour l'Etat central que pour les communes, sont lourdement handicapées par des logiques parallèles et inciviques, aussi bien des contribuables que des acteurs publics, se manifestant par l'application à deux vitesses des obligations fiscales. (Mme G.R., contribuable, 32 ans.)

Il s'agit ici d'une insoumission fiscale par le haut qui prend les formes, d'exemptions fiscales, d'exonérations diverses, de subventions aux transactions privées, etc. A y voir de près, l'insoumission fiscale par le haut prend les formes de la corruption :

> Pour dire la vérité, la question de l'incivisme fiscale qui a ses retombées au niveau local au Bénin est avant tout une affaire des barons du régime au pouvoir et de leurs protégés avant les pauvres citoyens sur qui on met la pression au quotidien… Voyez-vous, les propriétaires des grandes entreprises et des grandes sociétés sont soit, les autorités politiques du pays, soit, pour les étrangers qui entretiennent de très bonnes relations avec les hommes politiques bien placés et sont en complicité avec eux pour éviter de payer les taxes et impôts par des moyens divers mais illégaux. Ni les autorités politiques propriétaires d'entreprises, ni leurs protégés locaux ne paient normalement les taxes et impôts. Après, ce sont les petits commerçants et petits contribuables comme nous, qui payons le lourd tribut quand les grands contribuables se frottent les mains en contournant savamment l'administration fiscale et les services de recouvrement des mairies, voilà la vérité … (M.H.P., commerçant, 51 ans)

En effet, l'insoumission par le haut est un processus de mise en crise de l'état fiscal à partir du local qui allie illégalismes de droit par la méconnaissance du code fiscal et pillage des ressources locales. Les opérateurs économiques ayant de solides entrées dans les milieux politiques, lorsqu'ils ne sont pas membres titulaires du bureau

politique local ou du comité central des partis qui gouvernent, ils désertent le champ de l'économie officielle pour s'installer dans l'ombre.

Au demeurant,

> la solution au civisme fiscal passe inexorablement par l'éducation à la base de tous les Béninois quels qu'ils soient, au civisme et au respect de la chose publique (M.A.I, agent d'impôt, 39 ans).

Pour légitimer leurs pratiques professionnelles ou personnelles, les spécialistes de l'optimisation fiscale ont un discours relativement constant et unanime. Pourtant, ils restent incapables de les circonscrire, faute de limites claires. Et ce flou de la notion, qui confirme d'ailleurs le continuum entre les pratiques légales et illégales ainsi nommées par Alexis Spire (2009), caractérise aussi le discours des non-spécialistes.

> Vous savez, il n'est pas sans savoir que l'optimisation fiscale n'est pas seulement une donne nationale. Elle n'est pas non loin de l'évasion fiscale. Ça commence d'abord au niveau local. Celle-ci vise à réduire l'imposition en contournant les règles ou en utilisant les marges (M.F.A., agent d'impôt, 39 ans).

Il s'agit en fait d'une légitimation imparfaite de l'optimisation fiscale par l'évitement fiscal en contexte de contournement des normes et règles. Les agents de l'impôt, parlant de l'évitement fiscal tenaient tous le critère de la légalité comme essentiel.

> Le réseau de nos anciennes relations professionnelles, vivier de ces genres de personne, a donc adopté cette pratique au quotidien. (M.E.A., agent d'impôt, 46 ans).

Mais nous retenons le fait qu'ils insistaient sur cette frontière légale/illégale, et que la norme partagée était univoque et revendiquée.

2.3. Connaissance des populations sur les types d'impôts et délai de payement

Les enquêtés dans leurs différentes réponses mentionnent quatre types d'impôts. Il s'agit de l'impôt sur foncier, l'impôt sur revenu, l'impôt sur sociétés et la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM).

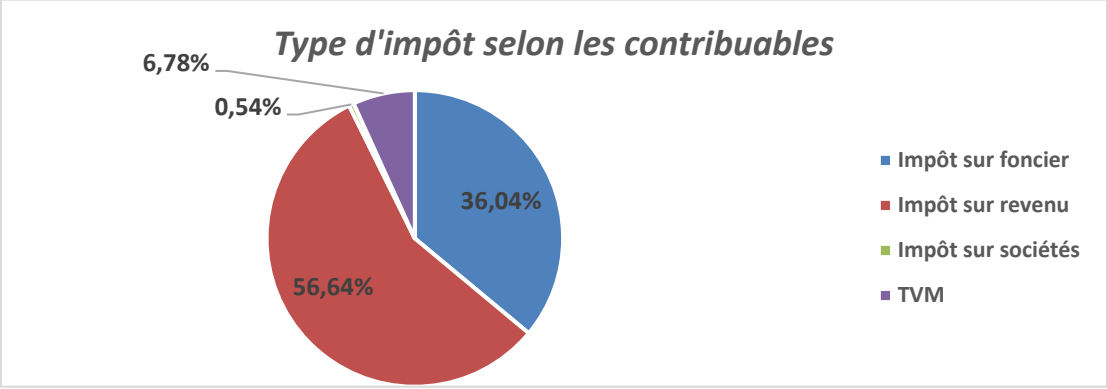

Figure 03: Types d'impôt connus des contribuables.

Source : données de terrain, juin 2025

Il ressort des répartitions statistiques dont la figure 03 est issue, que l'impôt sur le revenu se révèle être le plus connu par les populations (environ 57% des enquêtés), suivi de l'impôt sur le foncier. Par rapport au contenu du code général des impôts, cette typologie reste non exhaustive. Car, les impôts directs locaux sont notamment, la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties, la patente, la licence, la taxe professionnelle unique, la taxe foncière unique, la taxe sur les armes à feu (DGI, 2024, p.147).

Les types d'impôts recueillis auprès des enquêtés reflètent, néanmoins, les contenus définitionnels donnés par les contribuables et mis en encadrés (encadré.01). Ces propos mettent en évidence les diverses appréhensions sur l'impôt traduisant leur niveau de connaissance.

Encadré 02 : Définitions de l'impôt données par les contribuables.

C'est un montant que je paie à l'État
C'est un prélèvement opéré par l'État sur nos revenus
C'est un versement obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques
C'est une taxe de prélèvement dû sur le profit des activités ou aux locations, et ce dernier devrait être versé à l'État.
C'est une taxe obligatoire et contrainte et que toute personne ayant exercée une activité ou non doit payer.

C'est une taxe obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques, il peut être appelé une contribution

Source : Propos recueillis sur le terrain, Juin 2025

En parcourant les types d'impôts évoqués et les différentes définitions données sur l'impôt, il est noté une confusion au niveau de l'intitulé des impôts et les contenus correspondants. A titre illustratif, l'impôt sur le revenu est l'impôt sur les sociétés (Ibid, 2024, p.5). Ceci conforte l'idée d'une faible appropriation chez les contribuables du cadre légal et réglementaire en matière de la fiscalité locale au Bénin. Les informations collectées et présentées par les figures suivantes illustrent respectivement les types d'impôts payés et la fréquence de leur payement.

Pour ce qui est du premier cas, 67% des contribuables affirment avoir payé plus régulièrement les impôts sur revenu. S'en suit l'impôt sur le foncier qui représente 31% de payement, et enfin 2% pour la Taxe sur Véhicules à Moteur (TVM). Ces informations viennent renforcer quelque peu l'ordre de connaissance sur les impôts par les contribuables.

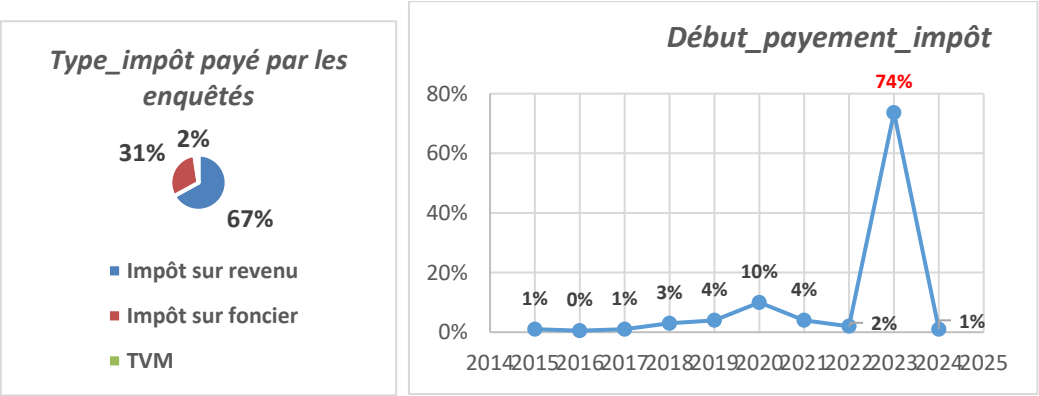

Figure 04: Types d'impôt payés par les enquêtés et la fréquence de payement

Source : données de terrain, juin 2025

En outre, le payement des impôts, par les contribuables enquêtés, a connu une progression croissante à partir de 2014. Elle a un pic d'environ 74% dès l'année 2023.

Ceci s'explique certainement par les mesures de sensibilisation que le gouvernement béninois a mises en place pour une redevabilité conséquente à la base.

2.4. De fréquences du payement de l'impôt à la gestion des contestations et de contentieux

Auprès des agents de l'impôt, il est fait un sondage pour apprécier des informations sur la fréquence de payement des impôts par des contribuables. 51% des agents indiquent qu'il est trop court contre 4%, qui le considèrent moyen. Le reste, 45 % estiment que le délai est vraiment court.

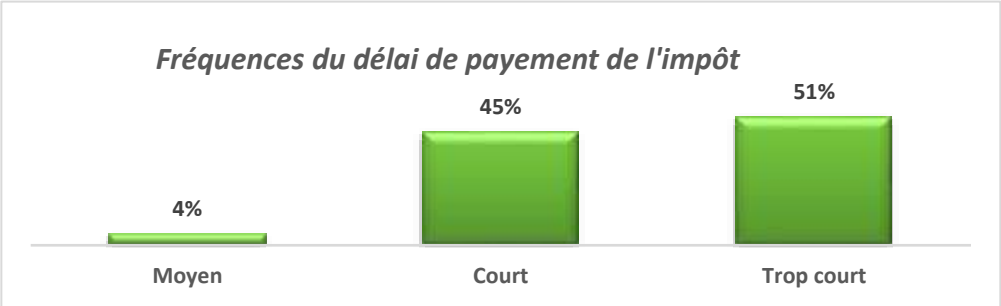

Figure 05: Fréquences du délai de payement de l'impôt par les contribuables

Source : données de terrain, juin 2025

Au-delà de l'appréciation portée sur les fréquences de payement des impôts, les contribuables enquêtés se sont également prononcés sur le coût de l'impôt. 54% d'eux le constatent trop élevé contre 3% qui le trouvent moyen. Les individus qui le perçoivent trop élevé atteignent un pourcentage de 43%. Cela dénote le fait que les contribuables n'ont pas la maitrise réelle du calcul des taux d'imposition.

Cet interviewé indique :

> Tout impôt et taxe sont régis par le code Général des impôts. La Mairie nous appui dans la collecte de ces impôts en mettant à notre disposition du personnel d'appui. Il revient à ce dernier de mieux expliquer aux contribuables le contenu du code.
>
> (M K., agent d'impôt, 49 ans)

En outre, le nombre de contestations et de contentieux fiscaux est un indicateur révélateur de la compréhension des contribuables vis-à-vis des réglementations fiscales. L'expression des contentieux signale plusieurs problèmes. L'essentiel repose sur la confusion, les désaccords sur les obligations fiscales, et des

erreurs de part et d'autre. Les contentieux fiscaux ont survenu lorsqu'il y a un désaccord entre les contribuables et l'administration fiscale sur des obligations fiscales. A partir des données issues de l'enquête de terrain, les contentieux concernent des

- ***Déclarations incorrectes :*** contestations sur le montant déclaré, les déductions applicables, ou d'autres éléments de la déclaration fiscale.
- ***Pénalités :*** les contribuables s'opposent souvent aux pénalités imposées pour non-conformité, estimant qu'elles sont injustifiées ou basées sur des interprétations erronées de la réglementation.

Les contestations et contentieux fiscaux constituent des indicateurs cruciaux de la compréhension des contribuables des règles fiscales. Ceci concorde généralement avec une méconnaissance des obligations ou des erreurs dans l'application des règles fiscales. On en déduit que les contentieux fiscaux indiquent que les contribuables ne comprennent pas les réglementations fiscales, entraînant des impôts contestés ou des réclamations inappropriées.

3. Discussion

Une faible appropriation du cadre légal et réglementaire se manifeste par des comportements d'évasion, un faible taux de conformité, une communication déficiente, et une faible application des règles fiscales. Ils servent de terreau aux pratiques d'incivisme fiscal. La discussion des résultats est faite à la lumière de la théorie de la confiance institutionnelle (P. Rothstein, 2011), et de la théorie de la gouvernance multiniveaux (L. Hooghe, et G. Marks, 2001).

3.1. Complexité des lois et leur accessibilité

Il est crucial de considérer que la complexité du droit peut créer un fossé entre le droit et les citoyens. Selon certains analystes comme François Ost, les textes législatifs sont souvent écrits dans un jargon administratif difficile d'accès. Cette barrière linguistique et conceptuelle contribue à l'ignorance des lois locales, alimentant un sentiment d'anomie et un manque de confiance dans les institutions

publiques (Hart H.L.A. Hart (2005). L'auteur souligne la nécessité de clarifier les normes juridiques pour faciliter leur compréhension. Ainsi, la complexité du droit peut mener à une inaccessibilité, ce qui contredit l'idée d'un système juridique juste.

A juste titre, la complexité des lois ne devrait pas masquer les principes moraux qui doivent guider leur application. Il insiste sur l'importance d'une accessibilité non seulement des textes juridiques, mais aussi de leur interprétation (Duff David, 2017, p.125). Les lois fiscales sont souvent sujettes à des modifications fréquentes, ce qui crée un cadre juridique en constante évolution. Cela rend difficile pour les contribuables de rester informés et conformes. Aussi, des changements annuels dans les déductions fiscales, les taux d'imposition et les crédits d'impôt peuvent entraîner de la confusion. Le langage utilisé dans les lois fiscales est souvent jargonique et technique, ce qui complexifie la compréhension. Cela peut dissuader les contribuables, en particulier ceux qui n'ont pas de formation en droit ou en finance, d'accéder à leurs droits et obligations. Jeremy Waldron (1999) - Dans "Law and Disagreement", Waldron traite de l'importance de rendre le droit accessible à tous pour garantir la démocratie. Il argue que la complexité législative peut créer des inégalités d'accès à la justice. Richard Posner (2019), met en avant le rôle des juges dans l'interprétation de lois complexes. Il note que cette interprétation peut, à son tour, affecter l'accès au droit en fonction de la clarté des décisions judiciaires. En discutant de l'importance d'un accès équitable à l'information légale pour tous. Nussbaum Martha (2011, p.69) suggère que la complexité des lois peut engendrer des inégalités sur les droits et libertés des individus.

3.2. Habitus et pratiques normatives en cause

La méconnaissance du code fiscal peut être analysée à travers les concepts d'habitus et de pratiques selon Pierre Bourdieu (1999, p.100). Ces notions aident à comprendre comment les dispositions individuelles et collectives influencent la compréhension des règles fiscales et leur application. En effet, l'habitus est un ensemble de dispositions durables et transposables que chaque individu acquiert au cours de sa vie, influencées par sa culture, son éducation, son environnement social

et économique. Ces dispositions orientent les comportements, les attitudes et les façons de percevoir le monde. En situation, l'environnement social, éducatif, ou culturel considère la fiscalité comme une question complexe ou peu importante, cet état d'esprit devient une habitude. Donc, la socialisation par des figures d'autorité peu ou mal informées, ou par des pratiques ambivalentes, peuvent renforcer la méconnaissance et un sentiment d'indifférence face à la fiscalité. La faible appropriation devient une norme implicite, inscrite dans l'habitus collectif, qui légitime le non-paiement ou le non-respect des obligations fiscales. Comme quoi, la méconnaissance du cadre légal de la fiscalité locale n'est pas simplement une ignorance ponctuelle, mais résulte de dispositions profondes issues de l'environnement social et culturel. La transformation de cet état nécessite une action durable pour faire évoluer les habitus, en changeant les perceptions, les attitudes, et les comportements liés à la fiscalité. À l'inverse, ceux qui proviennent de milieux moins privilégiés et qui n'ont pas eu accès à une éducation sur les questions fiscales peuvent développer un habitus caractérisé par une méfiance ou un désintérêt pour la fiscalité, conduisant à une méconnaissance ou une faible appropriation des règles en vigueur. Cela se traduit par la manière dont les contribuables déclarent leurs impôts, interprètent les lois fiscales ou recherchent des conseils. Un contribuable ayant un habitus favorable à la planification financière est plus susceptible de chercher activement des informations sur les déductions ou crédits d'impôt, tandis qu'un autre peut ignorer ces opportunités, considérant la fiscalité comme trop complexe ou comme un domaine réservé aux experts. Ceci pourrait conduire à un désengagement civique et un sentiment populaire que le système fiscal est injuste ou inaccessible.

Conclusion

La relative appropriation du cadre légal et réglementaire en matière de redevabilité fiscale locale à Cotonou constitue un frein significatif au bon fonctionnement des institutions fiscales et à la mobilisation des ressources nécessaires au développement de la collectivité. Cette méconnaissance peut avoir des répercussions significatives sur les individus issus de milieux défavorisés. Ils peuvent

passer à côté de déductions fiscales, de crédits d'impôt ou d'autres aides financières, ce qui peut exacerber leur situation économique et les maintenir dans un cycle de pauvreté. Une méconnaissance généralisée du code fiscal engendre également un sentiment d'anomie et de méfiance à l'égard des institutions publiques. Cela peut entraîner un désengagement civique et une perception négative de la légitimité des politiques fiscales. On parle d'érosion de la confiance. Cette situation est exacerbée par un environnement marqué par un manque d'information, de formation et de sensibilisation des citoyens et des acteurs locaux. Pour remédier à ce déficit de connaissance, il est impératif de mettre en place des initiatives visant à renforcer l'éducation fiscale à tous les niveaux. En somme, pour une véritable efficacité de la redevabilité fiscale locale à Cotonou, il est crucial de faire évoluer les mentalités et d'ancrer une culture de la transparence et de la responsabilité dans le paysage fiscal.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOURDIEU Pierre, 2010, *La Noblesse d'État : Grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1990. 534 p.

COLLECTIF, 2025, *Code fiscal*, Paris : Lefebvre, 1024 p.

COLLIGNON Stefan, 2023, *Le fédéralisme budgétaire dans la zone euro*. [s.l.] : ResearchGate, 24 p.

DUFF David, 2017, « Tax Policy and the Virtuous Sovereign: Dworkinian Equality and Redistributive Taxation », in BHANDARI, Monica (dir.), Philosophical Foundations of Tax Law. Oxford : Oxford University Press, pp. 167–190.

DURKHEIM Émile, 2000, *Les règles de la méthode sociologique.* Présenté et annoté par Philippe Besnard. Paris : Revue française de sociologie, 1990. 149 p.

HART H.L.A, 2005, *Le concept de droit*, Traduit par M. van de Kerchove. 2e éd. accompagnée d'une postface de P.A. Bulloch et J. Raz. Bruxelles : Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 364 p.

HOOGHE Liesbet , MARKS, Gary, 2020, *Multi-Level Governance and European Integration*, Lanham (Md.) : Rowman & Littlefield Publishers, 251 p.

KIRCHLER Erich, 2007, *The Economic Psychology of Tax Behaviour*. Cambridge : Cambridge University Press, 243 p.

NUSSBAUM Martha, 2011, *Creating Capabilities: The Human Development Approach.* Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 240 p.

OROU Koffi, 2018, Les *enjeux de la fiscalité locale dans les pays en développement : cas du Bénin*. Cotonou : Université d'Abomey-Calavi, Faculté de droit et de science politique, 78 p.

POSNER Richard, 2019, « Economic Analysis of Law », in MARCANO, Alain (éd.), Encyclopedia of Law and Economics. New York : Springer, pp. 1–7.

ROSANVALLON Pierre, 2007, « Relégitimer l'impôt ! ». Regards croisés sur l'économie, n° 1Paris : La République des idées, pp. 16–26.

ROTHSTEIN Bo, 2011, *The Quality of Government: Corruption, Social Trust, and Inequality in International Perspective*. Chicago : University of Chicago Press, 304 p.

SPIRE Alexis, 2009, « L'inégalité devant l'impôt. Différences sociales et ordre fiscal dans la France des Trente Glorieuses ». Revue d'histoire moderne et contemporaine, vol. 56-2, 2009, pp. 164–187. Paris : Belin.

WALDRON Jeremy, 2019, *Law and Disagreement*. Oxford : Clarendon Press, 344 p.